

CHAMPAGNEY – EUROWATT
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE TRAVAIL DU 10 SEPTEMBRE 2019
A CHAMPAGNEY

Projet éolien de
Champagney 



Compte-rendu rédigé par Quelia (agence de concertation, mandatée par Eurowatt)



TABLE DES MATIERES

<u>1. LES PARTICIPANTS</u>	<u>2</u>
<u>2. INTRODUCTION</u>	<u>3</u>
<u>3. PRESENTATION DU GROUPE EUROWATT</u>	<u>3</u>
<u>4. ANALYSE DE PREFAISIBILITE</u>	<u>4</u>
<u>5. LE PROJET EOLIEN SUR LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY</u>	<u>4</u>
<u>6. LE DISPOSITIF DE CONCERTATION</u>	<u>5</u>
<u>7. CALENDRIER</u>	<u>6</u>
<u>8. PRESENTATION DES PRE-ETUDES D'IMPACT REALISEES</u>	<u>6</u>
<u>9. ÉCHANGES ET ATTENTES DES PARTICIPANTS</u>	<u>8</u>
<u>10. CONCLUSION</u>	<u>11</u>

1. Les participants

Ont participé à la réunion 28 personnes :

Commune de Champagney

Pierre VERNE, Maire
Olivier PARIS, Adjoint
Martial PIOT, Adjoint
Noël BARBIER, Adjoint forêt
Claude JOSSERAND, Garant forêt

Communauté d'agglomération du Grand Dole

Charles FONTAINE, Directeur du développement économique

Département du Jura

Franck DAVID, Vice-président

Exploitant agricole

Fabien DUTARTRE, Propriétaire-exploitant

Office national des forêts (ONF)

Bruno GUESPIN, Responsable foncier
Marc GERARD, Gestionnaire local

Acteurs locaux

Hervé CORRADI, Association 3 DCV
Maryvonne LANAUD, Association Le Vent du Nacey
Gilles BURE, Association foncière
Patrick EMERY, Association foncière
Cédric CHAPPY, Association communale de chasse
Pascal AUVERNOIS
Pierre DURIN
Ginette GOMMERET

Associations environnementales

Céline MARTEL, Dole Environnement
Jean-Marie BOICHUT, Dole Environnement
Joël GRANDMOUGIN, Dole Environnement

Syndicat mixte d'Énergies, d'Équipements et de Communication (SIDEK) du Jura

Manoël DEVIS, Chef de projets

Enedis, direction territoriale Jura

Daniel RENARD, Interlocuteur Collectivités

Renseignement territorial Dole

Damien MANNECHEZ

Eurowatt

Dominique DARNE, Président
Simon MANCEAU, Chef de projet

➔ Animation

Constant DELATTE et Noé FOURCAUD, Quelia, agence de concertation mandatée par Eurowatt pour animer la réunion et rédiger le compte-rendu.

➔ Personnes excusées

Les personnes suivantes ont souhaité excuser leur absence :

Jean-Philippe LEFEVRE, Conseiller régional Bourgogne-Franche-Comté

Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura

Jean-Pascal FICHERE, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Olivier VUILLIER, Vice-président en charge du tourisme de la Communauté de communes du Val de Gray

Annie LAMBERT, Présidente de l'Association 3 DCV

Ce compte-rendu restitue un résumé des échanges autour de la présentation de Eurowatt (diapositives ci-après).

2. Introduction

M. VERNE, Maire de Champagney, introduit la réunion de travail en rappelant que face au dérèglement climatique, il est urgent d'agir et de participer à la transition énergétique. Il présente la commune de Champagney.

M. DELATTE, Quelia, présente l'ensemble des invités à la réunion de travail. Il indique que plus d'une dizaine de personnes ont manifesté leur contestation au projet devant la Mairie au début de la réunion et qu'il est allé à leur rencontre à l'extérieur. Il rapporte que ces personnes ont indiqué être membres de 3DCV et sont représentées par M. CORRADI, participant à la réunion. M. Delatte leur a confirmé qu'une permanence publique d'information est prévue le mercredi 9 octobre après-midi, permettra à toute personne qui le souhaite de s'informer sur le projet et d'échanger directement avec les porteurs de projet.

Les invités à la réunion de travail

- Collectivités :
 - Champagney
 - Communauté d'agglomération du Grand Dole
 - Département du Jura
 - Région Franche-Comté-Bourgogne
- Associations locales : 3 DCV, Vent du Nacey, ACCA, association foncière
- Agriculteurs et propriétaires fonciers concernés
- ONF et gestionnaires locaux de la forêt
- Dole Environnement
- Offices de tourisme de Pesmes (Val de Gray) et de Dole
- SIDEC du Jura
- Enedis Jura

3. Présentation du groupe Eurowatt

M. DARNE, Président, présente la société Eurowatt. Il insiste sur leur investissement dans la durée, du développement à l'exploitation puis au démantèlement des parcs éoliens.

- Producteur d'électricité d'origine renouvelable depuis 1994
- 23 parcs éoliens en exploitation en France pour son propre compte représentant 107 éoliennes pour une puissance de 222 MW
- Gestion de l'ensemble des métiers de l'éolien du développement à l'exploitation

- Une équipe projet de 26 personnes basée à Paris
- Une équipe de gestion d'exploitation locale de 17 personnes
- Interlocuteur unique et acteur de long terme

colruyt

- Le groupe Eurowatt est un producteur indépendant d'électricité produite à partir d'énergie renouvelable
- Fort de plus de 15 ans d'expérience dans le développement et la production d'énergie renouvelable, Eurowatt compte aujourd'hui parmi les 15 principaux développeurs exploitants de parcs éoliens en France

Notre société en quelques chiffres :

- 23 parcs éoliens en exploitation en France pour son propre compte représentant 107 éoliennes pour une puissance de 222 MW
- 90 MW en cours de construction
- Une équipe projet d'une trentaine de personnes, basée à Paris
- Une équipe de gestion d'exploitation locale d'une quinzaine de personnes

colruyt

Eurowatt est un interlocuteur unique et acteur de long terme

6. Le dispositif de concertation

M. FOURCAUD, Quelia, présente le dispositif d'information et de dialogue mis en place volontairement par Eurowatt.

Tract d'information

- En mai 2019, 1 000 tracts d'information distribués aux habitations de Champagney et des communes voisines :

- Cléry
- Mutigny
- Dammartin-Marpain
- Montmirey-le-Château
- Montmirey-la-Ville
- Pointre
- Soissons-sur-Nacey
- Vielverge

Projet éolien de Champagney
La transition énergétique à Champagney

ÉTAPES CLÉS

- 2019** Réalisation des études de faisabilité
- Fin 2019** Choix de l'implantation finale
- 2020** Instruction du dossier administratif (Enquête publique)
- 2023** Production d'électricité

LE PROJET : La volonté d'Eurowatt et des élus locaux d'engager Champagney dans la transition énergétique a donné naissance à un projet éolien sur le territoire de la commune.

Tout au long du projet, l'équipe d'Eurowatt instaure, en lien avec la commune, un dialogue ouvert, pour proposer un parc éolien intégré au territoire.

VENEZ VOUS INFORMER : Aujourd'hui, nous mettons en ligne un site internet pour vous informer sur les grandes étapes du projet. N'hésitez pas à nous faire part de vos questions et remarques sur notre site internet ou par courriel.

Site internet : <https://champagney.projetdurable.fr>
Courriel : champagney@projetdurable.fr

Site internet

- <https://Champagney.ProjetDurable.fr/>
- En ligne depuis le 15 mai 2019
- Accessible à tous et mis à jour régulièrement
- Formulaire de contact
- Plus de 80 utilisateurs venus plusieurs fois



Eurowatt vient à votre rencontre

- Groupe de travail sur le projet éolien de Champagney :
 - réunion le 10 septembre 2019
- Echanges avec les élus des communes voisines
- 9 octobre 2019 :
 - permanence publique à la Mairie de Champagney, de 14h à 19h30 (distribution d'un tract d'information prochainement)
- Visite d'un parc éolien
- Contact facilité en continu via le site internet

M. MANCEAU propose d'organiser une visite d'un parc éolien, en bus affrété par Eurowatt et en compagnie de l'équipe. Il estime que le parc éolien des Dames du Doubs est le plus pertinent car les éoliennes sont de taille équivalente à celles qui pourraient être implantées à Champagney, et un centre de maintenance se situe à côté du parc.

- Une visite de parc éolien ouverte à la population de Champagney
- Proposition de date : le 26 octobre 2019 (samedi matin)
- Proposition de parcs (1h de route) :
 - Parc éolien des Dames du Doubs – Hautechaux (25)
 - Parc éolien de Chamole - à proximité de Poligny (39)



Plusieurs participants indiquent leur intérêt pour la visite.

2 autres parcs éoliens, en construction et en exploitation, sont signalés à moins de 2 heures de route de Champagne :

- Parc éolien de Thury et Molinot
- Parc éolien du Plateau des Grands Champs à Courcelles-lès-Montbard

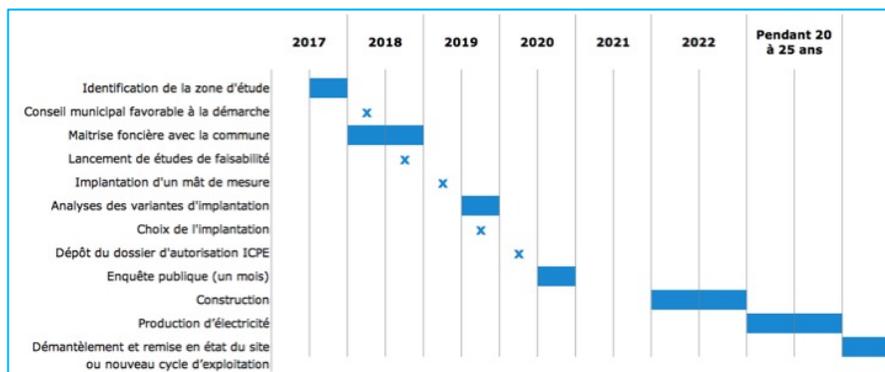
Un participant indique que des habitants de Champagne ont déjà eu l'occasion de visiter un parc éolien.

Il est convenu que les inscriptions à la visite pourront se faire par plusieurs moyens :

- en mairie
- via le site internet : <https://Champagne.ProjetDurable.fr>
- par email : Champagne@ProjetDurable.fr
- lors de la permanence du 9 octobre

7. Calendrier

M. MANCEAU présente le calendrier du projet.



8. Présentation des pré-études d'impact réalisées

Simon MANCEAU présente les études en cours. Il rappelle qu'à ce stade, le nombre et l'emplacement des éoliennes n'ont pas été décidés. Il s'agit pour le moment d'une phase d'inventaire pour identifier les différents enjeux locaux. Toutes les études d'impact sont réalisées par des bureaux d'études indépendants à Eurowatt.

Etude Acoustique

Erea Ingénierie

- Campagne de mesure acoustique réalisée au cours du mois d'avril

Etude écologique

Société Biotope.

- Réalisation du volet faune-flore de l'étude d'impact environnementale (en cours)

A ce jour ont été réalisées :

- Plusieurs Inventaires bibliographiques
- 7 passages / inventaires de chauves-souris
- 23 passages / inventaires de l'avifaune
- 3 inventaires des végétations et de la flore

Etude paysagère

Jacquel et Chatillon

- Réalisation d'une pré-étude paysagère et patrimoniale

Etude de vent

Installation du mât de mesure en Mars 2019.

➤ Potentiel éolien

Question : Quels sont les 1^{er} résultats du mât de mesure ?

Réponse : M. Manceau indique qu'il n'a pas les résultats car le mât de mesure n'est installé que depuis début 2019. Il précise qu'il n'a aucune inquiétude quant à ces résultats dans une région à fort potentiel et indique que cette réponse a également été apportée sur la FAQ du site internet suite à une question par email.

Études acoustiques



Question : Pourquoi le chiffre de 10 m/s (mètres par seconde) indiqué pour la réalisation de l'étude acoustique est plus important que celui du précédent projet éolien sur la commune ?

Réponse : La hauteur des éoliennes et des mâts de mesure a augmenté, captant ainsi un vent plus fort. Par ailleurs, le chiffre de 10 m/s est un maximum atteint et non une moyenne.

Question : Quels sont les mesures de contrôle des impacts acoustiques ?

Réponse : L'étude acoustique permet de simuler le bruit des éoliennes selon la vitesse du vent et par rapport au bruit ambiant. A la mise en service du parc, des mesures de vérification sont réalisées pour s'assurer que les prévisions de la modélisation sont respectées en réalité. Si ce n'est pas le cas, des corrections sont effectuées pour que le parc soit conforme à la réglementation.

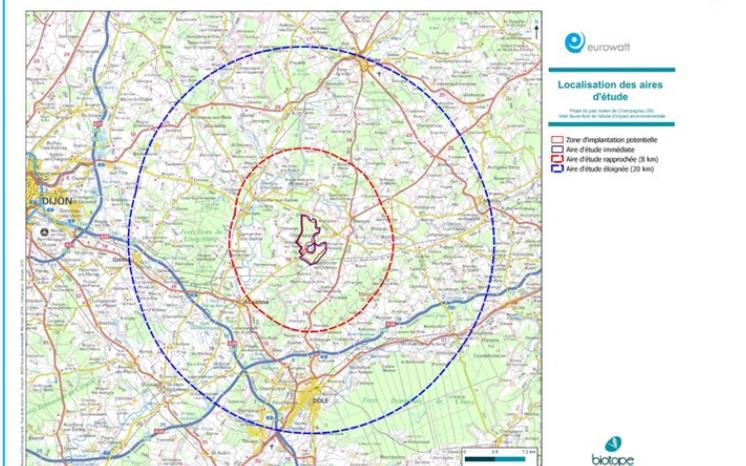
Question : Pour quelles raisons un micro sur le hameau de Nilieu est installé à proximité de la D459 plutôt qu'à côté de l'étang où se situe l'habitation la plus proche de la zone d'étude ? Dans quelles mesures ce choix pourrait impacter les résultats et comment ?

Réponse : Une demande sera faite auprès du bureau d'étude EREA INGENIERIE pour expliquer ce choix. La réponse est transmise par le biais de ce compte-rendu ci-après : le bureau d'étude EREA INGENIERIE explique avoir installé les sonomètres selon la disponibilité des riverains rencontrés lors d'une visite de terrain (3 maisons sans réponse sur 4). Le point de mesure est tout de même du même côté de la route que le hameau. Toutefois, le bureau d'étude précise qu'il procède à un travail de suppression des bruits ponctuels par rapport aux bruits habituels à l'aide d'une méthode certifiée afin d'avoir une mesure de bruit la plus représentative de la zone.

Question : Quel est l'impact des peignes sur les pales des éoliennes ? Y a-t-il un risque pour l'avifaune ?

Réponse : Ce nouveau dispositif permet de « casser » la forme de la dépression d'air engendrée par la rotation des pales. Ces peignes, en fibres, sont situées à l'arrière des pales et sont ainsi sans risque particulier pour l'avifaune. Quoiqu'il en soit, le parc éolien dans son ensemble devra respecter les protocoles et prescriptions des services de l'État et de la réglementation existant en matière de préservation de l'avifaune.

Etude Ecologique - Localisation des aires d'étude



Question : Dole Environnement souhaite savoir quel protocole est utilisé par Biotope pour l'étude écologique

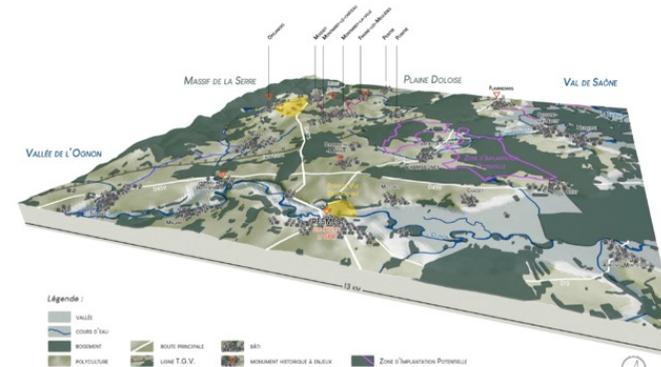
Réponse : Il est proposé que Biotope présente directement le protocole prochainement au groupe de travail. L'étude écologique se déroule sur un cycle complet (4 saisons) et se terminera fin 2019.

M. MANCEAU indique que 32 monuments historiques ont été recensés dans le périmètre d'étude immédiat. Après avoir identifié les sensibilités paysagères et patrimoniales, le cabinet Jacquel et Chatillon recommandera à Eurowatt des points de vue pour réaliser les photomontages et percevoir l'intégration paysagère des éoliennes sur le territoire.

Les photomontages seront réalisés après que Eurowatt ait reçu les premières recommandations des bureaux d'études pour l'implantation des éoliennes.

Etude paysagère

Contexte paysager immédiat et sensibilités locales :



Bloc-diagramme autour de la zone étudiée pour l'implantation du projet (2019)

9. Échanges et attentes des participants

M. Delatte propose que le reste du temps soit dédié à des échanges sur toutes les questions que les participants souhaitent aborder.

↻ Enjeux environnementaux

Remarque de M. GUESPIN, ONF : Il explique que l'ONF est amené à donner un avis sur l'étude d'impact, à assister les communes dans la rédaction des promesses de bail le cas échéant et à s'assurer de la bonne application du code forestier (notamment les méthodes de compensations environnementales en surface avec des îlots préservés de senescence ou de vieillissement).

Question : Combien d'hectares de forêt pourraient être impactés par le projet ?

Réponse : M. MANCEAU précise qu'il ne dispose pas encore de chiffres pour le moment, des éléments sur ce sujet pourront être

communiqués ultérieurement lorsque le nombre et la configuration des éoliennes seront connus. A titre indicatif, il mentionne qu'une éolienne nécessite une surface moyenne de 0,5 ha. Et M. VERNE indique que la zone d'étude comprend près de 400 ha de forêt au total.

Question : Est-ce qu'il y aura des contrôles des impacts sur la faune ?

Réponse : Dans le cadre de la réglementation ICPE, le préfet peut exiger à tout moment un contrôle, sur la mortalité des oiseaux par exemple. Il peut modifier l'autorisation du parc s'il estime que les conditions initiales de l'autorisation ne sont pas respectées. Des inspecteurs ICPE visitent régulièrement les parcs éoliens et font des recommandations au préfet pour modifier l'autorisation si besoin.

➔ **Eurowatt, producteur d'énergie renouvelable**

Question : Quel est le rôle de la société Statkraft avec qui travaille Eurowatt ?

Réponse d'Eurowatt : Statkraft est une entreprise publique norvégienne, productrice d'énergie renouvelable. Statkraft assiste Eurowatt pour anticiper et commercialiser la production d'énergie sur le marché énergétique français qui s'est développé très récemment. Eurowatt fait donc appel au savoir-faire d'une entreprise qui a déjà acquis de l'expérience dans ce domaine. Eurowatt a aussi contractualisé avec le groupe de distribution METRO une vente directe d'électricité. Les 25 GWh d'énergie éolienne vendue par Eurowatt, depuis ses sites éoliens, couvriront 20 % de la facture énergétique du groupe METRO France.

➔ **Enjeux économiques**

Question : Est-ce qu'une société gestionnaire d'un parc éolien peut être déclarée en faillite ?

Réponse d'Eurowatt : C'est possible mais ce n'est jamais arrivé. Les financeurs des parcs éoliens font des études approfondies pour s'assurer de la rentabilité des parcs éoliens sur toute la durée de l'exploitation.

Question : Pourquoi certaines sociétés d'exploitation des parcs éoliens d'Eurowatt affichent des résultats négatifs ? Que doit-on conclure de la rentabilité des parcs ?

Réponse d'Eurowatt : Il s'agit de résultats comptables. L'industrie éolienne nécessite des investissements importants et donc de l'endettement qui représente des immobilisations comptables les premières années. Néanmoins, aujourd'hui, Eurowatt rembourse l'ensemble de ses prêts auprès de ses financeurs, sans difficulté, grâce à la production de ses parcs éoliens.

Question : M. CORRADI affirme avoir parlé avec la Maire d'une commune du Pas-de-Calais qui ne recevrait pas tous les revenus financiers du parc éolien implanté sur son territoire et dont Eurowatt est propriétaire. Il donne le chiffre de 22 000 € par an de déficit et demande les raisons de cette situation ?

Réponse d'Eurowatt : M. DARNE s'étonne de cette question puisqu'il ne connaît aucun défaut de paiement des impôts dus par Eurowatt aux collectivités et affirme que des vérifications seront faites. La réponse est apportée ici par Eurowatt : après vérification, la direction d'Eurowatt confirme qu'elle est à jour de toutes ses obligations d'impôts et de taxes sur la commune du Souich.

Question : Est-ce qu'Eurowatt revend ses parcs éoliens ?

Réponse d'Eurowatt : Non. Eurowatt reste propriétaire de ses parcs éoliens, un accord avec Crédit Agricole Assurances en fait un gestionnaire de l'actif des parcs éoliens d'Eurowatt à hauteur de 75%.

Question : *Est-ce que le financement participatif du projet éolien est envisagé ?*

Réponse d'Eurowatt : C'est une proposition complexe à laquelle Eurowatt reste néanmoins ouvert. Il faut trouver les bons portages et s'engager tôt dans la discussion pour que le risque du développement du projet soit réellement partagé. Eurowatt a un projet en Normandie qui a fait l'objet d'un financement participatif.

M. VERNE indique que si le projet aboutit, il y aura des retombées économiques importantes pour la commune qui pourront servir à réduire la taxe foncière ou à proposer des chèques énergétiques aux habitants ou encore à financer des aménagements pour réduire la consommation énergétique des habitants.

➔ **Caractéristiques du projet**

Question : *Combien d'éoliennes pourraient être implantées sur la zone d'étude ?*

Réponse d'Eurowatt : La zone d'implantation potentielle pourrait accueillir une dizaine d'éoliennes maximum, d'une puissance comprise entre 3 et 4,5 MW par éolienne. Il faut attendre les résultats des différentes études avant d'envisager le nombre d'éoliennes et leur emplacement. Eurowatt réfléchira aux premiers scénarii possibles d'implantation à la fin de l'année 2019. Une rencontre des services de l'État, avant le dépôt ICPE, sera réalisée pour s'assurer que les études sont suffisantes pour envisager l'implantation des éoliennes. Eurowatt pourra présenter le nombre d'éoliennes prévisionnel au printemps 2020.

Question : *Un autre développeur éolien a démarché un particulier de la commune. Est-ce que plusieurs parcs éoliens peuvent cohabiter ?*

Réponse d'Eurowatt : Les effets cumulés des projets en instruction et des parcs existants, à plusieurs kilomètres, doivent être pris en compte dans la demande d'autorisation du projet éolien.

Un participant indique que le projet porté par Eurowatt est un projet communal, servant l'intérêt général de la commune, qui ne suscitera donc pas de jalousies entre des propriétaires-exploitants. Il ajoute que si toutes les communes avoisinantes accueilleraient aussi des parcs éoliens, la transition écologique serait assurée.

M. VERNE ajoute que ce projet est collectif et qu'Eurowatt a été choisi démocratiquement par le conseil municipal de Champagney après délibération, validée par le préfet du Jura. Il indique que l'extension possible du projet sur des parcelles agricoles est envisagée mais à condition que ces parcelles soient vendues à la commune, pour privilégier les profits de la commune aux profits privés.

David FRANCK, Conseiller départemental du Canton, encourage cette démarche « *intéressante et courageuse* » de la commune. Il estime qu'il est légitime de se poser des questions sur le développement d'un projet éolien. Il apprécie ce projet collectif et la possibilité du financement participatif. Il indique que le département n'est pas compétent en matière d'éolien mais qu'il s'intéresse au devenir du territoire.

➔ **Enjeux énergétiques**

Question : *Que se passe-t-il s'il n'y a pas assez ou trop de vent ?*

Réponse d'Eurowatt : Une éolienne commence à fonctionner avec une vitesse de vent de 2 à 3 m/s et s'arrête à 24 m/s (les éoliennes sont alors laissées en « *roue libre* » pour ne pas capter de vent). Les éoliennes peuvent aussi être bridées à l'approche de chauves-souris par exemple, des capteurs sur les éoliennes permettent de détecter



leur présence. Pendant les phases où les éoliennes ne fonctionnent pas, des travaux de maintenance peuvent être réalisés.

Question : *Est-ce qu'il y a des risques avec le changement climatique qu'il y ait des périodes sans vent ?*

Réponse d'Eurowatt : Les vents sont très étudiés. La collecte des données de vent se fait sur 1 an minimum, parfois sur 2 à 5 ans, ce qui permet d'assurer la viabilité de la ressource en vent sur une longue échelle de temps.

10. Conclusion

M. VERNE indique que des discussions pourront avoir lieu sur différentes thématiques (par exemple la chasse, la forêt ou le tourisme). Il conclue en expliquant que deux grands défis sont à relever : l'eau et l'énergie. Le travail fait par la municipalité pour la renaturation d'un ruisseau et la mise en place du tout à l'égout est leur contribution à ce premier défi. La réalisation du projet éolien sera la contribution au défi énergétique. M. VERNE remercie les participants et donne rendez-vous pour une prochaine réunion de travail en fin d'année ou en début d'année prochaine.

Il est convenu qu'Eurowatt continuera à informer les participants sur le développement du projet par email et via le site internet <https://champagne.projetdurable.fr/> pendant cette période.

M. Delatte remercie les participants et invite toute personne ayant des questions à contacter Eurowatt à tout moment.